République Française

Délibération n° 2021/35
LOGEMENT SOCIAL. Opération de construction de 29 logements sociaux par ICF Habitat Sud Est Méditerranée, quartier Grand Parilly. Participation financière de la Ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 40

Date de la convocation : 22/06/21
Compte rendu affiché : 02/07/21

Transmis en préfecture : 02/07/21
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20210628-37851-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Monia BENAÏSSA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, Mme Sandrine PICOT, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET, Monsieur Frédéric PASSOT.

Absent(e)s : Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, M. Damien MONCHAU.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, M. Farid BEN MOUSSA à Mme Sandrine PICOT, Mme Camille CHAMPAVERE à M. Lotfi BEN KHELIFA.

République Française

Rapport n° 35
LOGEMENT SOCIAL. Opération de construction de 29 logements sociaux par ICF Habitat Sud Est Méditerranée, quartier Grand Parilly. Participation financière de la Ville.

Direction Solidarité Action Sociale

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accroissement de son offre locative sociale ICF Habitat Sud-Est Méditerranée est l'acquéreur en VEFA de 29 logements collectifs dans le programme intitulé « EssenCiel » 36 rue Simone Veil au Grand Parilly. Ce projet est réparti de la façon suivante : 20 logements en financement Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), 9 logements en financement Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Il est proposé que la Ville participe au financement de cette opération sur une base de 15€ par mètre carré de surface utile.

Le paiement de la participation financière de la Ville interviendra après la livraison prévue pour l'été 2021.

1 – Description du programme :

Type de logement	Nombre		Surface Utile en m²
	PLUS	PLAI	
T2	4	1	232,58 **m²**
T3	7	4	742,36 **m²**
T4	7	3	838,54 **m²**
T5	2	1	308,05 **m²**
Total	**20**	**9**	**2121.53 m²**

2 – Montage financier de l'opération :

	LIBELLE	MONTANT		
		PLUS	PLAI	TOTAL
SUBVENTIONS	Subvention Etat	220 000 €	216 000 €	436 000 €
	Subvention Ville de Vénissieux	21 879 €	9 943 €	31 822 €
	Subvention PEEC SNCF	72 000 €	0 €	72 000 €
	TOTAL SUBVENTIONS	**313 879 €**	**225 943 €**	**539 822 €**
PRETS	Caisse des Dépôts et Consignations	2 129 900 €	855 500 €	2 985 400 €
	TOTAL PRETS	**2 129 900 €**	**855 500 €**	**2 985 400 €**
FONDS PROPRES LOGEMENTS		1 047 107 €	463 707 €	**1 510 814 €**
TOTAL		**3 490 886 €**	**1 545 150 €**	**5 036 036 €**

Le coût total de cette opération s'élève à 5 036 036 € dont un prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations de 2 985 400 €.

Les montants des loyers seront de 6.20 €/m² pour les logements PLUS et 5.54 €/m² pour les logements PLAI.

3 – Contrepartie à la participation de la Ville :

En contrepartie de la participation financière accordée à cette opération, la Ville pourra prétendre à la réservation de 2% des logements locatifs sociaux construits sur ce programme, soit 0.58 logement. Dans ce cas précis, la Ville de Vénissieux bénéficie de la réservation d'un logement.

4 – Appel des subventions :

L'appel de la subvention relatif à ce programme de logements pourra être effectué dans un délai de deux ans à compter de l'achèvement des travaux. Il est également rappelé que la subvention maximum de la Ville sera de 31 822 € et qu'elle sera calculée au prorata des mètres carrés de surface utile effectivement construits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R441.5 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif aux réservations de logements sociaux ;

Considérant l'intérêt d'un programme de logement social au sein du quartier Grand Parilly et de bénéficier d'un logement social réservé « Ville » au sein de celui-ci ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 31 mai 2021 après en avoir délibéré,

A la majorité
décide de :
- valider la participation financière de la Ville à l'opération Essenciel portée par ICF Habitat Sud Est Méditerranée pour un montant de 31822€

- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer les conventions financières entre la Ville de Vénissieux et ICF Habitat Sud Est Méditerranée ainsi que tous les actes afférents à cette participation

- dire que la dépense sera imputée sur les crédits en temps opportun, chapitre 204 "subventions d'équipement versé" compte 2042 "subvention d'équipement aux personnes de droit privé" sous fonction 72 "aide au secteur locatif"

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN